N° 85. SAMEDI. 24 OCTOBRE 1835.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ANGLETERRE. — *Londres*, 18 *octobre*.

Des lettres particulières de La Haye disent que le bruit court qu'à son retour de Kalisch et de Tœplitz, le prince Frédéric fera connaître certaines propositions de la part des puissances du Nord, ayant pour but de terminer les différends existans avec la Belgique; mais tout ce qu'on disait à cet égard était très-vague. Le fait est que le prince d'Orange avait été invité à se rendre aux grandes revues des troupes russes et prussiennes, mais que S. A. R. n'a pu s'absenter. Son frère, le prince Frédéric, second fils du roi, et l'un des officiers distingués de l'armée hollandaise, l'a remplacé dans cette mission simplement de courtoisie.

On a été fort étonné à La Haye du changement qui paraît devoir s'opérer dans les relations diplomatiques de la Hollande avec les cours de Londres et de Paris, aucune démarche n'ayant été faite à cet égard par le gouvernement hollandais. On ignore si l'initiative a été prise à Paris où à Londres; mais ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas en inférer qu'aucun changement se soit opéré dans la manière dont le gouvernement hollandais envisage cette question vitale. (*Morning-Post.*)

FRANCE. — *Paris*, 20 *octobre*.

L'Angleterre commence à sentir la réaction des intérêts continentaux, qu'elle a si long-tems lésés par sa politique immorale et égoïste. Tandis qu'elle voit sa prépondérance menacée dans l'Orient par la Russie, elle s'aperçoit que la ligue fomentée par la Prusse, sous la forme d'un traité de douanes, tend à exclure ses produits de toute l'Allemagne, et les journaux anglais ne voient pas sans alarmes que déjà 25 millions de population sont enveloppés dans le pacte commercial que les nations allemandes ont contracté, et qui obtient chaque jour de nouveaux adhérens. Déjà l'on parle d'une accession possible de la Belgique, du Mecklembourg, du duché de Brunswick, et même du Hanovre, qui, bien que sous le sceptre du roi d'Angleterre, suit une politique toute allemande.

Ainsi le blocus continental se refait et la tendance de l'Europe à réduire la puissance britannique se manifeste naturellement par le seul effet de vingt ans de paix. C'est que l'Angleterre est en réalité l'ennemie de l'Europe continentale, dont elle a faussé tous les rapports, et qu'elle ne cesse de troubler et de diviser par ses principes de révolution et par sa cupidité mercantile.

Tandis que l'Angleterre est ainsi menacée par l'extérieur dans son existence commerciale, elle est dévorée à l'intérieur par les vices de sa constitution.

Le *Journal des débats* a raison de s'effrayer pour l'alliée des doctrinaires, leur société-modèle est bien malade.

Ah! si la France était rendue à elle-même, quelle belle occasion pour redevenir la reine du monde! (*Gazette.*)

— On lit dans le *Temps* :

« Le roi des Belges est attendu définitivement à Paris, où une entrevue de famille est devenue un besoin vivement senti de part et d'autre. Quelques embarras de position, quelques nuages légers et créés par divers incidens récens ont rendu nécessaires des explications réciproques dont le résultat ne peut manquer d'être satisfaisant de tous points, eu égard à la haute sagesse des personnes intéressées.

» Le premier point en litige est l'affaire de certaines conditions matrimoniales dont l'exécution a été ajournée jusqu'ici au détriment d'une des parties, à la grande contrariété de l'autre. Le fait est que les moyens de cette exécution devaient être demandés aux chambres, mais que tous les ministres des finances qui se sont succédé, ont décliné la présentation du projet, ne jugeant pas que le moment fût favorable, ou croyant peut-être que le principe constitutionnel s'y opposait.

» Le second point est l'alliance décidée, d'accord avec l'Angleterre, entre la reine de Portugal et un jeune prince de la maison de Saxe-Cobourg. Cette alliance, en effet, semble devoir contrarier des combinaisons particulières qui tendaient à la ménager en faveur d'un prince français.

» Le troisième point enfin est le rapprochement forcé de la Belgique vers le système douanier de la Prusse, aux dépens de ses relations avec la France. Il est certain que la presse des deux pays a vainement sollicité, depuis cinq ans, un traité de commerce et un nouveau tarif de droits réciproques qui pussent offrir aux produits balges un écoulement moins restreint, moins entravé, dans les départemens français. Découragé par l'inertie invincible de notre gouvernement, et sollicité par des intérêts nationaux en souffrance, Léopold dont toute la conduite politique a été jusqu'ici invariablement basée sur les véritables besoins de son royaume et sur les exigences de l'opinion, n'a pu rejeter entièrement les avances de la Prusse, dont le zèle est extrême pour étendre son système jusque sur nos frontières.

» C'est pour donner satisfaction aux intérêts belges, et pour amortir l'effet des séductions du gouvernement prussien que l'on vient de modifier partiellement notre tarif. Mais cette concession incomplète et tardive est loin de répondre complètement à ce que la Belgique attendait de nous, à tort ou à raison. C'est sur les difficultés de cette situation qu'il s'agit actuellement de s'entendre. La question est de nature à embarrasser beaucoup notre système. »

— On lit dans le journal ministériel :

» Instruite depuis quelque tems que des réfugiés travaillaient à la propagation des sociétés étrangères, l'autorité faisait surveiller activement ceux qu'elle soupçonnait de diriger ces coupables manœuvres. Hier, à huit heures du soir, elle a fait entourer aux Batignolles une maison dans laquelle elle savait qu'ils devaient se réunir, et on les a trouvés, en effet, en séance, au nombre de quinze. Arrêtés sur-le-champ, ils ont été conduits à la préfecture de police. On a saisi sur la table, autour de laquelle ils étaient, beaucoup de lettres importantes, et presque tous les papiers de ces associations.

» Nous attendons le résultat de l'instruction, s'il en est fait une, pour croire que cette découverte a l'importance qu'on lui suppose; car il pourrait bien ne s'agir dans tout cela, que des bons offices à rendre à quelques puissances absolutistes. L'éloignement de Paris de certains réfugiés était fort désiré par quelques ambassades, et on pourra trouver là un prétexte plus ou moins spécieux de donner les satisfactions demandées. » (*Feuilles libérales de Paris.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les lettres d'Estella, en date du 8, annoncent que Charles V a porté son quartier royal à Legaria; deux fois il a présenté la bataille à Cordova, et deux fois celui-ci l'a refusée. Ce dernier vient de partager son cops d'armée en deux colonnes : l'une a pris la route de Logrono et l'autre celle d'Aille de Lerin, toutes deux partainnt de Los Arcos.

Notre correspondance de Perpignan nous prémunit contre un bruit qui n'a aucun fondement, c'est celui qui annonce que Juan O'Donnell aurait été fait prisonnier. On avait la certitude de la fausseté de ce bruit.

— Les événemens militaires de la Catalogne et de la Navarre sont en faveur de Charles V, c'est un fait établi et qu'il est impossible de nier. Quinze mille carlistes organisés sont échelonnés depuis la Seu d'Urgel jusqu'à la vallée d'Arrau, des guérillas parcourent le restant du pays où occupent de petites villes; ils ont maintenant des hôpitaux pour les blessés et les malades, des fabriques d'armes et de munitions mises à l'abri d'un coup de main; ils sont maîtres d'une partie du litoral et reçoivent des approvisionnemens de toute espèce par mer. On assure qu'on vient de débarquer 7000 fusils et 600 gibernes.

En Navarre, Cordova, inquiet de sa position à l'approche de l'hiver, s'est dérobé à l'armée commandée par Charles V. Ainsi de toutes parts les carlistes sont maîtres de la campagne.

— On écrit de Bayonne, 15 octobre :

« Les nouvelles, n'allant que jusqu'au 8, n'infirment pas encore celle de l'entrée de Cordova à Puente la Reyna, donnée hier ici par une personne arrivée d'Elisondo le 13 au soir, et à laquelle d'autres particuliers, arrivés aujourd'hui de la Navarre, ajoutent que les colonnes christines auraient atteint Pampelune sans enga-

gement; mais on ne dit pas si ce serait en passant par Puente la Reyna ou par Tafalla; et, en somme, tout cela est encore incertain.

» D'après des lettres de Bilbao, en date d'hier 14, reçues aujourd'hui par mer, et notamment une du général Evans, il n'y avait rien de nouveau en fait d'opérations militaires, et des personnes arrivées en tems le confirment, ajoutant que le commerce anglais, attentif à profiter de ce calme et des facilités que lui offre la présence de ses compatriotes, ne perd pas son tems de ce côté-là.

» On apprend en même tems que plusieurs officiers du corps des volontaires, venus d'Angleterre, mécontens, sous plusieurs rapports, du service qu'ils avaient embrassé, se retirent. On en attend déjà ici à tout instant six, dont trois de Saint-Sébastien et trois de Bilbao.

» D'après des avis qui paraissent certains, il y aurait une mésintelligence bien prononcée entre les corps des volontaires venus de France et celui de Gurrea. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 17 *octobre*.

Aujourd'hui des détachemens de cuirassiers sont arrivés ici de Leyde pour l'ouverture des chambres qui aura lieu lundi. Plusieurs membres des états-généraux se trouvent déjà dans la capitale. On assure que dans la session il sera présenté un projet de loi tendant à réduire les cents additionnels sur la contribution personnelle.

Un des projets les plus importans dont les chambres auront à s'occuper; c'est le projet de loi qui sera présenté dans le but d'augmenter les droits d'entrée sur les grains. Par la présentation de ce projet le gouvernement satisfera au vœu général de l'agriculture. Ce sera aux états-généraux à juger si ce vœu doit être écouté. D'après un tableau dressé à cet effet, la population de ce pays, pendant les dix dernières années, s'est accrue de 220,665 ames.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

SÉANCE D'OUVERTURE. — SESSION DE 1835-1836.

19 *octobre*.

Le roi a ouvert aujourd'hui les états-généraux par le discours dont nous donnons ci-dessous le texte. Une foule immense, parmi laquelle on remarquait un grand nombre d'étrangers, obstruait les rues que sa majesté a parcourues, et mille cris de *vive le roi!* l'ont accueilli partout sur son passage. On eût pu croire assister à une fête solennelle; mais à une fête de famille.

DISCOURS DU ROI.

Nobles et Puissans Seigneurs!

« C'est avec satisfaction qu'à l'ouverture de la présente session je puis donner à Vos Nobles Puissances, l'assurance que nos relations avec les puissances étrangères sont d'une nature amicale.

» Toutefois la situation politique du royaume n'a pas éprouvé de changement depuis les dernières communications qui ont été faites de ma part à votre assemblée.

» L'occasion de régler d'une manière digne et conforme à l'honneur et aux intérêts du pays, les relations de la Néerlande à l'égard de la Belgique, qui sont toujours interrompues, continuant à manquer, et vu l'incertitude de l'époque où se présentera pour cet effet une perspective plus favorable, l'objet principal de Notre sollicitude a été d'arranger nos affaires intérieures de manière à ce que le poids des circonstances extraordinaires où nous continuons à rester, devienne moins sensible pour Nos sujets bien aimés.

» Dans cette vue, les congés précédemment accordés aux volontaires et aux schutters, ainsi qu'aux soldats des diverses levées de la milice nationale, ont, autant que le service du pays a pu le permettre, reçu une plus grande extension. C'est dans le même but qu'on prépare déjà dès à présent le retour dans leurs foyers de la levée de l'année 1826, afin que cette mesure reçoive encore sa complète exécution dans le courant de la présente année. Mon désir d'alléger les charges des contribuables est au reste favorisé par l'extension des produits de nos Indes Orientales, ce qui, pour l'exercice suivant, permettra une augmentation de subsides plus considérable en faveur du budjet des recettes de la mère-patrie.

» La situation intérieure du royaume donne en général des motifs de satisfaction et de reconnaissance.

» L'ordre et la régularité continuent à régner dans l'administration intérieure.

» Les forces de terre et de mer donnent constamment les preuves les plus louables de discipline et de zèle.

» Presque nulle part, il ne manque à nos laborieux compatriotes l'occasion d'exercer d'utiles travaux; les estimables habitans qui successivement sont rentrés de l'armée dans la vie civile ont repris leur profession première, ou ont trouvé d'autres moyens d'existence.

» Les prévisions concernant l'extension du commerce et de la navigation commencent à se réaliser de plus en plus. On remarque dans ces branches une activité toujours croissante.

» Les fabriques se développent avec vigueur. Les progrès qu'elles ont faits depuis deux ans surpassent même l'espoir que l'on pouvait raisonnablement s'en former.

» Sans le bas prix des grains, l'état de l'agriculture serait très-satisfaisant, puisque la récolte de la plupart des céréales a été abondante.

» La pêche se fait en général avec bénéfices, et acquiert insensiblement de l'extension. Le résultat de la grande pêche pendant l'année dernière a été satisfaisant.

» L'entretien et l'amélioration des canaux et des routes, destinés à favoriser aussi bien la communication à l'intérieur et avec les pays voisins, que les intérêts de l'agriculture, du commerce et des fabriques, est un objet des soins constans du gouvernement, qui y pourvoit selon ses moyens et d'après les circonstances.

» L'enseignement continue à fructifier; les sciences et les arts sont cultivés avec zèle.

» Nos digues et nos ouvrages de mer n'ont pas eu à essuyer de désastres pendant le cours de l'année dernière.

» Les communications qui seront faites de notre part à votre assemblée, pendant la session actuelle, feront connaître à Vos Nobles Puissances, les premiers résultats des nouvelles institutions qui ont été introduites aux Indes-Néerlandaises. L'avenir, à cet égard, promet d'être favorable.

» Les mesures prises pour le rétablissement de la tranquillité dans une partie de l'île de Sumatra sont de nature à dissiper toute inquiétude à ce sujet.

» Toutes les autres possessions aux Indes orientales jouissent de la plus parfaite tranquillité.

» Il en est de même quant à ce qui concerne les Indes occidentales.

» La prospérité de grand nombre de branches du bien-être public, soutenue par la situation favorable des possessions d'outre-mer, influe largement et d'une manière satisfaisante sur les revenus de l'état. Les recettes répondent complètement à Notre attente, et Nous mettent à même de présenter à votre assemblée le budjet des voies et moyens pour le service prochain avec quelques diminutions de charges.

» Les projets de lois relatifs au budjet de l'état, qui sont prêts à être présentés à Vos Nobles Puissances, en fourniront la preuve.

» Le crédit de l'État continue à se maintenir inébranlablement. Une économie constante dans l'administration, la bonne foi néerlandaise et la coopération de votre assemblée donnent la garantie que ce crédit ne recevra aucune atteinte.

» Les doléances toujours croissantes de ceux pour qui le commerce des grains est le principal moyen d'existence Nous ont engagé à donner suite aux mesures qui avaient fait depuis long-tems l'objet de Nos délibérations, afin de trouver les moyens les plus propres à améliorer leur sort. On s'est principalement attaché dans les dispositions qui seront bientôt proposées à Vos Nobles Puissances, à concilier la liberté du commerce avec les intérêts de l'agriculture.

» Nous Nous proposons également d'invoquer dans le courant de la présente session le commun accord de Vos Nobles Puissances, sur les moyens de favoriser les défrichemens des terres vagues et d'améliorer le sol, ainsi que sur les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité, à apporter dans les lois sur les contributions.

» De même il sera présenté à Vos Nobles Puissances, non-seulement les projets de révision du code de commerce avec les changemens nécessaires, projets restés inachevés dans la session précédente, mais encore tout le troisième livre de ce code.

» En attendant, la commission de rédaction s'occupe avec zèle de la révision du code d'instruction criminelle.

» Nous avons la confiance, surtout maintenant que la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice a été adoptée, que Vos Nobles Puissances, appréciant l'importance de l'introduction d'une législation nationale, uniront leurs efforts aux Nôtres pour que les projets qui leur seront incessamment présentés puissent recevoir la sanction législative pendant la présente session.

» Nous rendons grâces à la Providence de ce que, après les cinq années difficiles qui se sont écoulées depuis l'insurrection belge, il Nous est permis de pouvoir présenter à Vos Nobles Puissances, au début de leurs importans travaux, un aperçu encourageant de la situation actuelle du royaume.

» Aussi long-tems que l'esprit religieux et l'amour de la concorde et de l'ordre seront le caractère distinctif du peuple néerlandais, Nous ne cesserons de nourrir l'espoir que la bonté divine nous conservera nos avantages présens et accordera une heureuse issue à notre situation. »

Gand, 20 *octobre*.

Le *Moniteur belge* nous annonce aujourd'hui que rien jusqu'ici n'est résolu en ce qui concerne l'organisation des deux universités de Gand et de Liége, et qu'il faut attendre le retour du roi avant

qu'il ne soit pris une décision à cet égard. Par conséquent, s'il plait à S. M. de séjourner quinze jours ou un mois à Paris, les études publiques ne pourront commencer avec le mois de novembre dans les universités du gouvernement, et si les élèves se résignent à prendre patience et à ne point se faire inscrire à l'université libre ou à l'université catholique, il n'en est pas moins vrai qu'ils auront perdu un tems irreparable et que le ministère se joue avec scandale du sort de la jeunesse studieuse.

Cependant il semble que depuis la promulgation de la loi sur les universités, le ministère doit avoir eu le tems de terminer son travail d'organisation. Il ne s'agit que de rétablir ce que le vandalisme révolutionnaire a détruit. Les universités se composent à peu près des mêmes facultés que ci devant. Nous supposons qu'il n'entre pas dans les vues de la clique gouvernementale d'éliminer les professeurs actuels, qui depuis long-tems ont fait leurs preuves, pour les remplacer par des blancs-becs protégés par la valetaille de la cour; cependant nous craignons que notre supposition ne soit erronée; et la connaissance parfaite que nous avons de l'ignorance et du favoritisme de ceux qui nous gouvernent, légitime nos craintes à cet égard. Il serait même possible que pour se mettre plus à l'aise on fit table rase, et cette résolution expliquerait le retard qu'on apporte à l'organisation la plus facile du monde. Il ne s'agissait pour les deux universités que de remplir des lacunes, et ce travail n'était pas difficile; mais si l'on entend renverser l'édifice pour rebâtir à sa manière, la besogne devient plus compliquée et plus longue. (*Messager.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 24 *octobre.*

Dans quelques communes vignobles des bords de la Moselle, les bans des vendanges ont été publiés trop tard. Les habitans d'Ehnen ont particulièrement souffert de cette mesure qui n'est due qu'à l'ignorance et à l'entêtement de ceux auxquels il appartient de déterminer l'époque d'ouverture des vendanges. Le bourgmestre et quelques membres du conseil municipal sont les arbitres qui en décident et jamais les principaux propriétaires, les seuls qui devraient être consultés, ne sont appelés à diriger, sous ce rapport, l'action de l'autorité locale. Il est triste de voir à quel point la pourriture a fait des ravages dans les côteaux de la Moselle. On n'exagère pas en portant à 200 foudres la perte de la seule commune d'Ehnen. Ce dommage est énorme et ne saurait être imputé qu'à la mauvaise volonté de ceux qui exercent le pouvoir municipal.

— Mathias Kohl, vigneron à Ehnen, si indignement persécuté par le gouvernement belge, vient enfin de rentrer dans ses foyers, après trois ans d'exil. Il doit cette faveur à la confédération germanique qui, à la demande du représentant du roi grand-duc près la diète de Francfort, a signifié au gouvernement belge de cesser désormais toute perécution à son égard. Des ordres ont été donnés, en conséquence, par les agens du gouvernement insurrectionnel à leurs préposés. Mathias Kohl s'est rendu le 23 de ce mois, à Luxembourg, pour offrir ses remerciemens aux autorités dont l'intervention a mis un terme aux rigueurs dont il avait été la victime, au mépris de la foi publique et des conventions solennellement acceptées.

— Le *Journal d'Arlon* redevient la feuille de la jeunesse; il a fait le calcul des dépenses que le gouvernement révolutionnaire a consacrées aux travaux publics en tout genre, et la somme s'élève à *près* de 400,000 francs. Superbe résultat! Ainsi, depuis cinq ans, le seul produit des barrières n'a pas même été employé aux routes! Ainsi, depuis cinq ans, la libéralité du gouvernement belge n'a pas même absorbé la faible somme qu'il devait, en acquit de sa conscience, affecter à l'*entretien* des routes. Encore, comprend-on dans le chiffre total *près* de 100,000 francs de dépenses dont l'adjudication n'aura lieu qu'en novembre prochain! Il n'y a rien à répondre à ces faits; les jeunes gens sont battus sur leur propre terrain.

— Nous avons dit que nous ne concevions pas ce que les maîtres de forges du Luxembourg étaient allés demander au roi Léopold; l'*Indépendant* s'est emparé de cette observation pour faire remarquer que déjà avant la révolution belge, la forgerie, dans le grand-duché, appelait la sollicitude du gouvernement. Certainement, personne ne peut disconvenir qu'alors déjà les usines de notre pays n'étaient pas au même degré d'activité que sous le régime français; mais, sans crainte d'être démentis, nous soutenons qu'elles étaient loin d'être tombées dans la stagnation complète où elles languissent aujourd'hui. La révolution avait promis à toutes les branches de l'industrie luxembourgeoise, une nouvelle ère de prospérité; on attend l'accomplissement de cette promesse comme celui de la fameuse prophétie Lebeau. Au moins, M. Thorn a été plus franc que l'*Indépendant;* il a énuméré, dans sa confession publique, en 1834, les torts du gouvernement belge envers l'industrie de cette province, et il a dit ces mots: « Probablement, toutes ces causes et *d'autres encore* contribuent-elles plus ou moins à cette funeste stagnation que nous voyons régner *dans la plupart* de nos établissemens de forgerie et *dans toutes les industries qui en dépendent?* » Et M. Thorn a demandé une enquête, toutefois sans rien dire de l'époque qui a précédé le régne de la *glorieuse.*

— On lit dans le *Messager de Gand*:

« Pourquoi les Anglais aiment-ils la révolution belge?

» Parce que cette révolution fait tomber le port d'Anvers sous la domination d'un gouvernement, qui n'a point et ne peut avoir de force navale, et que de ce côté la marine de l'Angleterre, qui fait toute sa puissance, n'a pas de rivalité à craindre

» Parce que la révolution belge, en échange de la protection qu'elle reçoit, construit des chemins de fer pour l'usage *unique* de l'Angleterre, et le transport de ses marchandises vers l'Allemagne.

» Parce que l'impossibilité où le gouvernement de Léopold est placé, de faire des tarifs de douanes qui protègent le commerce national au détriment des Anglais, met tout le trafic et toute la navigation de l'Escaut entre les mains de ces derniers, et que cette considération seule suffirait en politique pour justifier l'appui prêté à la plus criante injustice.

» Parce que la Belgique, séparée de la Hollande, est nécessairement hostile à celle-ci, que le commerce entre les deux parties du royaume des Pays-Bas est forcément interrompu, et que dans l'entre-tems, l'Angleterre fournit ses houilles et ses autres marchandises, non-seulement à la Hollaude, mais encore aux riches colonies hollandaises de la mer des Indes.

» Parce que le nouveau gouvernement belge est une anomalie, une monstruosité au milieu du système européen, une pomme de discorde, un foyer d'irritation et de guerre, et que l'Angleterre ne peut s'agrandir, se fortifier, prospérer, faire des profits et dominer que par les dissensions entre les gouvernemens de terre ferme, et en affaiblissant l'harmonie qui pourrait s'établir entre les rois du continent.

» Certes, toutes ces raisons combinées doivent être d'un certain poids en politique, ou, ce qui est la même chose, en égoïsme, et dès lors personne ne sera surpris que l'Angleterre en fasse sa règle de conduite et qu'elle ait voué à Léopold et à ses révolutionnaires une affection, qui pour être immorale et honteuse, n'en est pas moins utile et profitable aux voisins d'Outre-Manche. »

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 14 octobre, Jean-Joseph-Pierre Dufays; le 16, Anne Höhn, Marie-Josephine Molitor, Marie-Anne Mangerich, et Jacques-Adolphe Schreiner; le 17, Jean-Frédéric Hoffmann, et Jacques Bourg; le 19, Henri-Nicolas Schmidt, Susanne Bandermann, et Jeannette Schumacher; le 21, Pierre-Joseph Morette.

Mariages: Le 22 octobre, Mathias Bicheler, ouvrier-maçon, avec Marie Mersch.

Décès: Le 16 octobre, Catherine Gerard, veuve Joseph Thoby, âgée de 63 ans; le 18, Joseph Schwab, journalier, âgé de 67 ans; le 20, Guillaume Merckel, maçon, âgé de 63 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE MOISE BONN.

Par jugement du tribunal de commerce de la ville de Luxembourg, en date du 5 octobre dernier, il a été accordé un délai fatal de deux mois aux créanciers en retard de produire et de faire vérifier leurs titres de créance à charge de la faillite de Moïse Bonn. *Le syndic provisoire*,

J.-P. REUTER.

EXTRAIT

en conformité de l'article 872 du code de procédure.

Par jugement rendu contradictoirement par le tribunal de première instance, séant à Luxembourg, le treize octobre mil huit cent trente-cinq, enregistré le 15 du même mois et signifié à avoué le dix-neuf, entre la dame Anne-Marie-Catherine Motté, épouse en secondes nôces du sieur Jean François, ex-notaire à Luxembourg, aujourd'hui domicilié à Esch-sur-l'Alzette, demanderesse en séparation de biens, et 1° ledit sieur Jean François, ex-notaire à Luxembourg, domicilié à Luxembourg, et 2° les sieurs Jacques Wittenauer, avocat, et Jean Wildschütz, huissier, syndics définitifs de la faillite dudit sieur Jean François, domiciliés à Luxembourg, défendeurs, ladite dame Anne-Marie-Catherine Motté a été déclarée séparée de biens d'avec son époux, à dater du jour de la demande.

Pour extrait conforme délivré par le soussigné avoué de la demanderesse.

Luxembourg, le vingt octobre 1835. (signé) LANDMANN, avoué.

Enregistré à Luxembourg le vingt octobre 1835, vol. 24, folio 97, verso case 1, reçu un florin huit cents 35 % additionnels compris. Le Receveur, (signé) COUTURIER. P.-F.-F. LANDMANN, avoué.

A LOUER, pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain, UN MOULIN A FARINE à deux tournans, sur le cours d'eau de la Sire, situé à Olingen, entre Betzdorff et Roodt.

S'adresser pour les conditions au château de Betzdorff.

Les personnes qui ont prêté des livres à feu M. le docteur Dutreux, et celles qui en ont emprunté de lui, sont priées de les rendre ou réclamer à l'un des soussignés.

Toutes les réclamations motivées à charge de la succession dudit sieur Dutreux seront admises jusqu'au 1er du mois prochain.

Luxembourg, le 20 octobre 1835.

De la Fontaine, avocat et J. Funck, notaire.

ANNONCES
DE LA
VENTE DES BIENS

dépendant de la terre ci-devant seigneuriale, provenant de la famille du prince de Schwartzenberg, situés au quartier allemand de la province de Luxembourg.

On fait savoir que le soussigné curateur de la succession vacante de feu M. Charles-Joseph Collart, vivant maître de forges à Fischbach, fera vendre publiquement aux jours ci-après indiqués, vers dix heures du matin, à quatre années de crédit, moyennant les intérêts légaux, les biens ci-après, savoir :

Les 17 et 18 novembre 1835, en l'étude du notaire Ritter, à Grevenmacher, le château et les forges des Rochers, commune de Manternach, consistant en deux feux, un marteau, une fenderie, une scierie, un moulin à farine à l'anglaise, places, halles, mines, jardins, terres, prés, vignes, haies et bois en dépendant, en détail.

Le 19 novembre 1835, en l'étude du notaire Witry, à Echternach, plusieurs parcelles de bois très-considérables, situées sur le territoire des communes de Consdorff et Waldbillig, en détail.

Le 21 novembre 1835, en la maison Seyler, à Diekirch, par le ministère du notaire Seyler, d'Ettelbruck, plusieurs parcelles de bois considérables, situées sur le territoire des communes de Bettendorff et Ermsdorff, en détail.

Et le 23 novembre 1835 et jours suivans, à Mersch, en l'étude du notaire Suttor ;

1° Le château de Fischbach avec jardins, serre, terres, prés, étangs et autres dépendances ;
2° Vingt-trois parcelles de bois considérables ;
3° Deux hauts fourneaux à Fischbach ;
4° Les forges de Fischbach, composées de deux feux et un marteau ;
5° Une papeterie ;
6° Un moulin à farine ;
7° Neuf maisons avec dépendances à Fischbach ;
8° Six fermes ;
9° Le château de Kœdange avec les biens en dépendant ;
10° Les biens situés sur les communes de Weyer, Schoos, Altlinster, Godberange, Larochette, Mersch et Mamer, en détail.

Les ventes en détail seront provisoires, et ce ne sera que le 30 novembre 1835 et jours suivans, s'il y a lieu, que la vente définitive de tous les biens ci-dessus indiqués, aura lieu par corps de biens ou en masse, à Mersch, en l'étude du notaire Suttor.

On pourra s'adresser, pour de plus amples informations, aux notaires ci-dessus dénommés, à M. Landman, avoué à Luxembourg, à M. Denis, avoué à Arlon, et au soussigné curateur.

Fischbach, le 1er octobre 1835. Clement, Notaire curateur.

ANNONCE.

Lundi, 26 octobre 1835, à deux heures précises de l'après midi, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, à la vente aux enchères publiques, à dix années de crédit, des immeubles ci-après :

PREMIER LOT.

Une maison dans le meilleur état, propre à toute espèce de commerce, avec cour, écurie et remise, sise rue Basse à Arlon, numérotée 47, occupée par M. Kahn et deux locataires.

DEUXIÈME LOT.

Un beau jardin à terrasses, entouré de haies vives et garni d'arbres fruitiers des meilleures espèces, connu sous le nom de Biggels-garten, situé sur les glacis de cette ville.

Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit notaire.

Arlon, le 10 octobre 1835. Reuter, Notaire.

VENTE PUBLIQUE DE MEUBLES.

Lundi, 26 du courant mois d'octobre 1835, à neuf heures du matin et jours suivans, s'il y a lieu, il sera sur réquisition des héritiers de feu Thérèse Molitor, veuve de Louis Langers, de son vivant huissier, procédé par le ministère du notaire soussigné, à la vente publique, aux plus offrans, au comptant et *sans frais*, du mobilier délaissé par ladite défunte, consistant en tables, chaises, pendule, commodes, secrétaires, armoires, bois de lit, matelas, linge de table et de lit, batterie de cuisine, argenterie et un grand nombre d'autres objets trop long à détailler ; plus, environ 400 litrons de vin crû de 1825.

La vente se fera en la maison mortuaire, rue du Rempart, n° 243.

Luxembourg, le 14 octobre 1835. J. Funck, notaire.

A VENDRE. — Une jolie CALÈCHE, en bon état, pour un cheval, trés-légère, suspendue sur doubles ressorts.

S'adresser à l'imprimerie du journal.

A LOUER, rue de la Congrégation, n° 509, tout ou partie d'un BEAU QUARTIER, composé de cinq chambres, avec cuisine, cave, grenier, écurie et remise. — S'adresser à M. G. Pescatore, fabricant de fayence à Eich.

Avis important.

NOUVELLE VENTE PAR ACTIONS
DES MAGNIFIQUES
ÉTABLISSEMENS DE PLAISANCE ET DE CONVERSATION
AUX
Bains de Wiesbaden (Nassau),

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, de vastes Jardins, etc., etc., appartenant au sieur *D. Düringer,* d'une valeur réelle de florins 124,000, soit francs 268,400.

Le nombre des Actions à vendre n'est que de 35.000 ; celui des Gains est de 4000, dont les principaux : florins 50,000, 12,000, 8000, 4000, 1250, 1200, etc., s'élevant en tout à florins 200,000, soit francs 433,000.

Cette vente est IRRÉVOCABLE, et le TIRAGE se fera le 29 DÉCEMBRE 1835, à WIESBADEN, sous la GARANTIE du Gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Sur 5 Actions prises ensemble une 6me est donnée *gratis*. Le Prospectus français contenant tous les renseignemens ultérieurs, de même que la Liste officielle de tirage, sont fournis sans frais. Les paiemens pourront se faire en billets, effets de commerce, ou sur nos dispositions.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

S'adresser *directement*, pour tout ce qui concerne cette vente, au Dépôt général des Actions, de

J. TRIER-STRAUSS,
Banquier et Receveur-général à Francfort s/M.

On peut également avoir chez nous des Actions pour toutes autres ventes solides.

Ich ersuche jeden, weder Zahlungen für meine Rechnung an irgend jemand andern als mich selbst, ohne meine specielle Anweisung, zu leisten, noch ohne meine eigene Bestellung etwas ohne Zahlung für meine Rechnung verabfolgen zulassen, indem ich dafür nicht einstehen werde, und ich durch bereits in dieser Hinsicht gehabte Verluste mich zu gegenwärtiger Anzeige veranlaßt finde.

Lutzerath, im October 1835. J. J. Theisen, Posthälter, ꝛc.

Bekanntmachung.

Mittwoch, am 28ten d. Mts., sollen von der unterzeichneten Behörde:

1200 Stück Mehl und Gemüse Fässer, circa 2 Malter Inhalt,

189 Stück Fuder-Fässer und zwar erstere Morgens neun Uhr, vor dem Mehl-Magazin am Bock, letztere Nachmittags zwei Uhr an der heiligen Geist Kaserne, an den Meißbietenden öffentlich versteigert werden.

Luxemburg den 18ten October 1835.

Approvisionnements Magazin-Rendantur hiesiger Bundes-Festung,
Adloff. Rasche.

Bekanntmachung.

Das Fuhrwesen für das Preußische Proviant-Amt und für die Bundes-Approvisionnements Magazin Rendantur mit Einschluß der Wasserfuhren, für die Garnison Bäckerei soll an den Mindestfordernden öffentlich vergeben werden; wozu ein Licitations-Termin auf Montag den 26ten October c. Vormittags zehn Uhr ansteht.

Die Licitations Bedingungen können im Vorzimmer des Amtshauses in der Großstraße am rothen Brunnen täglich eingesehen werden,

Luxemburg, den 9ten October 1835.

Zu vermiethen

für 3, 6 oder 9 Jahre, der sogenannte Stirn'sche Garten, nebst Behausung. Liebhaber können sich an den Eigenthümer, Herrn J. M. Würth, wenden.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.